

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

Budget annexe 12405 - Chauffage bois

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour une année civile. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à encaisser les recettes et payer les dépenses qui y sont inscrites. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel qui respecte les grands principes budgétaires : annualité, unité, universalité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril les années de renouvellement du Conseil, puis transmis au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif de la chaufferie bois a été voté le 14 avril 2023 par le Conseil municipal après le vote du compte administratif 2022. Il intègre donc les résultats budgétaires et les restes à réaliser de l'exercice précédent. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Comptablement, le budget est structuré en 2 sections, celle d'exploitation et celle d'investissement, qui doivent être présentées chacune en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

II. La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la chaufferie bois. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant l'autofinancement qui permet de financer les investissements prévus.

A) Les principales dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses	Montant en €		Recettes	Montant en €	
	BP 2022*	BP 2023		BP 2022	BP 2023
Chapitre 011	94 900.00	97 900.00	Chapitre 70	125 396.00	97 456.000
Chapitre 012	0.00	0.00			
Chapitre 66	3 600.00	3 250.00	Chapitre 77	49 000.00	12 178.00
Chapitre 67	69 340.00	0.00			
Total dépenses réelles	167 840.00	101 150.00	Total recettes réelles	174 396.00	109 634.00
Chapitre 023	11 837.76	8 858.61	////////////////////	///////	///////////
Chapitre 042	31 396.00	33 108.00	Chapitre 042	23 001.00	23 001.00
Total opération d'ordre	43 233.76	41 966.61	Total opération d'ordre	23 001.00	23 001.00
Déficit reporté 002	0.00	0.00	Excédent reporté 002	13 676.76	10 481.61
Total général	211 073.76	143 116.61	Total général	211 073.76	143 116.61

*Budget primitif et décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice

Les dépenses d'exploitation sont constituées des chapitres suivants :

Chapitre 011 - Charges à caractère général - comprenant les achats des plaquettes bois, du fioul pour les chaudières de secours, de l'électricité, des réparations et de la maintenance des installations. Celles-ci se maintiennent en 2023 compte tenu de l'augmentation des prix des énergies.

Chapitre 012 - Charges de personnel - concernant la mise à disposition d'un agent qui n'est pas reconduite en 2023.

Chapitre 66 - Charges financières - correspondant aux intérêts de la dette, en diminution en 2023.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - non crédité en 2023, le remboursement de la dette due à la CC de la Montagne d'Ardèche ayant été payé en 2022.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) sont ventilées ainsi :

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section - intégrant les amortissements des travaux.

Les recettes d'exploitation sont regroupées dans les chapitres suivants :

Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté - qui conformément à la délibération d'affectation des résultats reprend l'excédent reporté de la section d'exploitation,

Chapitre 70 - Produits des services - retraçant la vente des calories aux différents bénéficiaires du réseau de chaleur.

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 007-210702320-20230419-2023_13-BF

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – correspondant au remboursement par les assurances du sinistre subi par la chaufferie en mai 2022 où une chaîne de débardage, trouvée dans le silo, avait bloqué tous les systèmes.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des subventions perçues lors de la construction de la chaufferie.

Les dépenses et recettes totales d'exploitation s'élèvent à 143 116.61 €.

III. La section d'investissement

Contrairement à la section d'exploitation qui implique récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée à des opérations ponctuelles qui modifient ou enrichissent le patrimoine du budget de la chaufferie bois.

A) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
16 - Emprunts et dettes	10 950.00	10- Dotations et réserves	11 650.15
21- Immobilisation corporelles	8 015.61	13 -Subventions et participations	0.00
23 – Travaux en cours	0.00	16- Emprunts	0.00
<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>0.00</i>	<i>Restes à réaliser exercice précédent</i>	<i>0.00</i>
Total dépenses réelles	18 965.61	Total recettes réelles	11 650.15
////////////////////		021- Vir. de la section de fonctionnement	8 858.61
040 – Opération d'ordre entre section	23 001.00	040 – Opération d'ordre entre section	33 108.00
041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	041 – Op. d'ordre à l'intérieur de la section	0.00
Total opérations d'ordre	23 001.00	Total opération d'ordre	41 966.61
001 - Déficit d'investissement reporté	11 650.15	001 -Excédent d'investissement reporté	0.00
Total général	53 616.76	Total général	53 616.76

Les recettes d'investissement comprennent les différents chapitres suivants :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves – comptabilisant les excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement – Sans objet en 2023

Chapitre 16 – Emprunt – Aucun emprunt n'est prévu en 2023.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 41 966.61€ et comprennent :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement de 8 858.61€

Chapitre 040 – Opérations d'ordre en section pour 33 108€ reprenant l'amortissement des travaux.

Chapitre 041 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement – sans objet en 2023. Pour mémoire, en 2022, 21 085€ crédités pour régulariser des intégrations antérieures non effectuées.

Les dépenses d'investissement sont constituées des chapitres :

16 – Emprunts et dettes assimilés correspondant au remboursement du capital de la dette.

21 – Immobilisations corporelles comptabilisant notamment des installations techniques.

23 – Immobilisations en cours où sont inscrits les crédits pour d'importantes interventions sur la chaufferie.

Les dépenses d'ordre reprennent les amortissements des subventions.

Les dépenses et recettes totales d'investissement s'équilibrent à hauteur de 53 616.76 €.

C) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2023 la dette de la chaufferie s'élève à 110 691.92 €. Sa structure ne représente pas de danger, les deux prêts en cours étant à taux fixe.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 19 avril 2023

Mme le Maire,

Françoise BENOIT

